

-----  
Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/073  
Date de convocation : 08 octobre 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Waincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Bernard POULAIN
Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME	Francis STOCLET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

**Membres excusés (5) :**

Francis LEBLON, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

**Membres absents (9) :**

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Pascal COUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

**Membres ayant donné procuration (11) :**

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Frédéric BRICOUT, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**Objet : Octroi de subventions au profit d'entreprises**

Monsieur le Vice-Président expose :

Vu sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région Hauts de France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Certaines de ces aides ont pour but de favoriser, simplifier la création d'entreprise (TPE artisanales et commerciales) ainsi que le développement de celles-ci dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

D'autres, ont vocation à inciter, faciliter les acquisitions, extensions, constructions et réhabilitations de bâtiments à vocation artisanale ou industrielle.

Monsieur le Vice-Président précise :

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) n°2015-911 du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1511-2-1,

Vu le Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n°20171147 du Conseil Régional du 29 septembre 2017, adoptant le projet de convention transitoire entre la Région et les EPCI en faveur des opérateurs de la création d'entreprise,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise et fixant forfaitairement le montant de l'aide à 2 000 € dans les communes de moins de 4 000 habitants et à 1.500 € dans les communes de plus de 4 000 habitants et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% des dépenses éligibles HT,

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

**Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée l'octroi de subventions au profit d'entreprises du Territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :**

REGIMES	COMMUNES	ENTREPRISES	REPRESENTANTS	OBJET	INVESTISSEMENTS ELIGIBLES (HT)	MONTANTS	MODALITES DE VERSEMENT
Création	Inchy-en-Cambresis	SAS Délices fruités	Mme Duthilleul Jessica	Ouverture d'un magasin de fruits, légumes et fleurs en complément de l'offre de proximité existante (boulangerie, café, salon de coiffure), acquisition notable : chambre frigorifique	12 305 €	2 000 €	En un versement au moment de la signature de la convention
	Caudry	BB Studio	M. Beaugillet Bruno	Reprise du seul studio photo de Caudry (commerce de centre-ville), acquisition de matériel, travaux d'aménagement liés à l'accueil du public	4 678 €	1 500 €	
	Carnières	Boucherie Charcuterie Traiteur BUIRETTE	M. Buirette Dave	Installé depuis 2007, développement de l'activité, modernisation de l'équipement dont l'acquisition d'une remorque frigorifique	11 739 €	3 520 €	En deux versements : 50 % à la signature de la convention
Développement	Rejet de Beaulieu	T.E.C Espaces Verts	M. Richez Sébastien	Développement de l'activité, amélioration des conditions de travail et rendement, acquisition d'une remorque broyeuse	24 000 €	7 200 €	50 % sur présentation de factures acquittées
	Beauvois-en-Cambresis	Milles et une fenêtres	M. Maurage Jean-Sébastien	Développement de l'activité, embauche de trois nouveaux salariés, acquisition de deux véhicules utilitaires	35 350 €	10 000 €	

Développement					
Caudry	EDV Soudure	M. Vincent David	Création d'un atelier de métallurgie artisanale et serrurerie et d'un magasin destiné aux particuliers Aménagements, investissements d'installation : Rideau métallique, enseigne, vitrine, porte d'entrée	12 563 €	3 770 €
Carnières - Boistrancourt	MARC VERDE	M. Dancourt Thierry	Développement de l'activité, création de nouveaux produits brevetés (terrasses bois sur mesures en Kit, bordures composites), commercialisation des produits et entrée en référencement dans les grandes surfaces spécialisées Mise en place d'un atelier de fabrication sur mesure et d'expédition, investissements matériels.	31 900 €	9 570 €
CLARY	CHRYSOLINE Soins de beauté, maquillage, esthétique à domicile	Melle Milville Chrysoline	Acquisition d'un véhicule de tournée	21 621 €	6 490 €
				En deux versements : 50 % à la signature de la convention 50 % sur présentation de factures acquittées	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

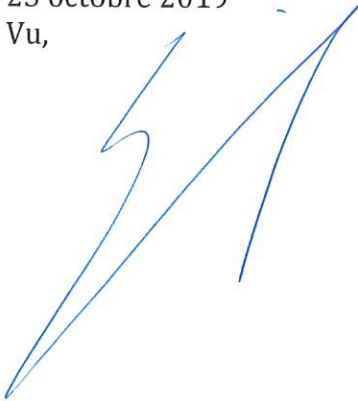
Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200030633-20191018-2019\_073-DE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 octobre 2019 et de la publication le  
23 octobre 2019

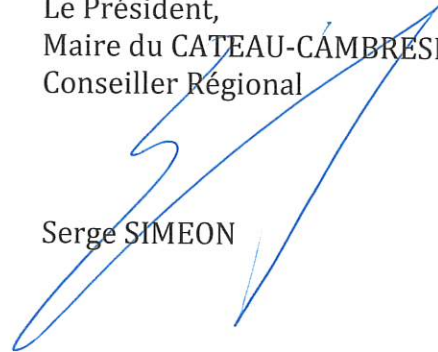
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*